

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Le six juillet de l'an deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Carine RAFFIN-PEYLOZ, Maire.

Date de convocation : le 29 juin 2026, dûment affichée.

Présents : Madame Carine RAFFIN-PEYLOZ (a reçu pouvoir de Monsieur Geoffroy ONDET), Monsieur Daniel ROGER (a reçu pouvoir de Monsieur Jean-Michel CHALON), Madame Agnès MINIER, Madame Lydie GAILLARD, Madame Angélique TOUCHARD, Monsieur Michel PFISTER, Madame Dominique SALAÛN, Monsieur Alain HIRON, Madame Aurélie BLANC, Monsieur Joseph PAGE (a reçu pouvoir de Monsieur Jérôme LECOSSIER) et Madame Jennifer LAISEMENT.

Absents excusés : Monsieur Jean-Michel CHALON (a donné pouvoir à Monsieur Daniel ROGER), Madame Sandrine GUILLONNEAU (a donné pouvoir à Madame Agnès MINIER), Monsieur Jérôme LECOSSIER (a donné pouvoir à Monsieur Joseph PAGE) et Monsieur Geoffroy ONDET (a donné pouvoir à Madame Carine RAFFIN-PEYLOZ).

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15 ; présents : 11 ; votants : 15.  
Vote(s) pour : 15 ; Vote(s) contre : 0 ; Abstention(s) : 0.

Madame Lydie GAILLARD est désignée secrétaire de séance.

---

Après avoir fait circuler la feuille de présence et s'être assurée que les conseillers aient reçu l'ordre du jour, Madame Carine RAFFIN-PEYLOZ, maire, déclare la séance de conseil municipal ouverte à 19h30.

Madame Lydie GAILLARD est désignée comme secrétaire de séance.

### **0) Bâtiments communaux – réparation de la toiture des églises de la Place du 11 Août 1944 et de Longpré.**

Monsieur Delille, artisan charpentier, est venu présenter l'état de détérioration des absides de l'église de la place du 11 Août et de la couverture de l'église de Longpré.

Il a exposé des photos de la toiture de l'église du bourg et présenté les méthodes de réparation qu'il préconise. Il ne pourrait réaliser ces travaux qu'à compter de mai 2027. Le montant des travaux est estimé à 68 000 E TTC. Il présente également les travaux nécessaires pour la chapelle de Longpré qui s'élèveraient à 25 000 € TTC.

Ces travaux requièrent une technicité particulière qui n'est pas maîtrisée par tous les charpentiers.

Madame le Maire précise que le budget 2026 prévoit des travaux à hauteur de 50 000 € et que le complément pourrait être ajouté en 2027.

Les services DRAC devront être consultés avant d'entamer les travaux sur la chapelle de Longpré.

En réponse à une question de Monsieur Hiron, monsieur Delille confirme que l'emprise de l'échafaudage nécessaire aux travaux ne dépassera pas les parterres de fleurs et n'entreverra pas les places de parking.

**1) Ressources humaines – nomination du comité de suivi du Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).**

- ⇒ - *Vu la délibération n°2018\_10\_02 du 6 novembre 2020 portant « élaboration du document unique d’évaluation des risques professionnels – approbation du document. »*
- ⇒ - *Vu le renouvellement municipal de 2026.*

Consécutivement à l’élection du nouveau conseil municipal, Madame le maire propose de nommer des membres élus au sein du Comité de suivi du Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité de ses membres présents :**

- **Décide de désigner comme élues référentes titulaires du comité de suivi du document unique communal d’évaluation des risques professionnels :**
  - **Madame Lydie GAILLARD.**
  - **Madame Angélique TOUCHARD.**
- **Décide de désigner comme élus référents suppléants du comité de suivi du document unique communal d’évaluation des risques professionnels :**
  - **Madame Dominique SALAÜN.**
  - **Monsieur Alain HIRON.**

**2) Ressources humaines – suppression d’un poste d’adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28.72/35<sup>ème</sup>.**

- *Vu le Code général des Collectivités territoriales.*
- *Vu le Code de la Fonction Publique.*
- *Vu la délibération n°2020\_03\_06 du 3 mars 2020 portant « ressources humaines – création d’un poste d’adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe. »*
- *Vu la délibération n°2025\_11\_05 du 15 décembre 2025 portant « ressources humaines – création d’un emploi permanent d’agent d’accueil. »*
- *Vu l’avis du Comité Social Territorial en date du 21 mai 2026.*
- *Vu le tableau des effectifs.*

Compte tenu de la création d’un emploi permanent d’agent d’accueil à 35/35<sup>ème</sup> en remplacement du poste d’adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe 28.72/35<sup>ème</sup>, Madame le Maire propose de supprimer ce poste.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité de ses membres présents :**

- ➔ **Décide de supprimer un poste d’adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28.72/35<sup>ème</sup>.**
- ➔ **Charge le Maire de mettre à jour le tableau des effectifs.**

**3) Délégation de signature - communication sur les décisions prises en application de l’article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).**

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L 2122-22.*
- *Vu la délibération n° 2026\_05\_03 du 7 avril 2026 portant « Assemblée - délégations de compétences du conseil municipal au Maire. »*

Les conseillers municipaux prennent connaissance des décisions prises depuis le début du mois de juin 2026 :

- **Décision n°2026\_12 du 15 juin 2026** portant « biens communaux - acquisition d'un module de sanitaires publics. » Cette décision a permis de valider l'acquisition d'un nouveau module de sanitaire public pour un prix de 33 300 € HT. Pour mémoire cet équipement sera installé sur le parking du stade de football.
- **Décision n°2026\_13 du 25 juin 2026** portant Urbanisme – renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section C n°0483 et C n°0533. » Cette décision a permis de renoncer au droit de préemption communal lors de la vente de ces parcelles.

#### **4) Compte rendu des Commissions communales.**

##### Commission urbanisme, gestion foncière, bâtiments communaux, patrimoine et gestion des salles.

Monsieur Roger rapporte que la visite des biens communaux s'est opérée avec les membres de la commission. Une autre visite est programmée en septembre 2026 pour aller visiter Longpré.

Les conseillers remercient Monsieur Hiron d'avoir effectué un reportage photographique de cette tournée. Il a permis aux absents de visualiser les bâtiments.

Madame Raffin-Peyloz profite de ce compte rendu pour informer les conseillers que la municipalité devrait valider prochainement un devis de l'entreprise ATS visant à installer un système d'alarme dans l'atelier communal. L'engagement prend la forme d'une location sur 5 ans et prévoit un report sur téléphone et une intervention d'un agent de l'entreprise en cas d'intrusion.

##### Commission communication.

Monsieur Page expose les quatre points étudiés au cours de la commission communication :

- Groupe WhatsApp : pour faciliter les échanges entre élus, la commission va créer une communauté Whatsapp qui permettra de créer des sous-groupes. La Communauté sera limitée aux seuls conseillers municipaux ; chacun pourra créer ou adhérer à des sous-groupes. Il rappelle que ce support n'est pas destiné à recueillir des documents ni à maintenir des échanges pérennes. Aussi, les conversations seront supprimées après 90 jours. Une assistance aux moins expérimentés sera assurée par les membres de la commission.

- Utilisation d'un NAS : il rappelle que cet équipement est un disque dur autonome en réseau, distinct du serveur communal, qui permet de stocker et donc de partager des documents et autres données, à l'attention de tous les conseillers municipaux. Il pourrait également permettre d'établir un agenda partagé mais quelques blocages subsistent. Chaque conseiller aurait accès à ce NAS via l'interface de son choix. Pour ce dispositif, une assistance est également prévue pour les moins sensibilisés.

- Site web : Monsieur Page rappelle que la Commune a un site mais qu'il est ancien et que son interface est compliquée. Une nouvelle maquette est en préparation mais elle aussi n'est plus adaptée et difficile de prise en main. Des devis vont être sollicités pour changer de prestataire et le souhait serait de passer sous le format WordPress. Monsieur Hiron précise qu'il faudra en parallèle définir une ligne éditoriale claire.

- Panneau d'informations : la commission réfléchit à remplacer le panneau situé sur la place du 11 Août pour installer un équipement plus performant notamment sur les images et plus ergonomique dans la création des messages. Madame Raffin-Peyloz propose d'attendre de se rendre au salon des maires pour rencontrer les différents fabricants. Monsieur Page signale qu'il faudra aussi traiter en parallèle son emplacement vis-à-vis des futurs travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry.

Madame Raffin-Peyloz conclut ce point en rappelant les règles d'alimentation de la page Facebook de la Commune.

Commission affaires culturelles, fêtes et cérémonie.

Madame Minier expose les points intéressants cette commission :

- Le 24 juillet, la CATV organisera un après-midi jeu de 16h à 21h sur la plaine des sports.
- Repas de l'âge d'or : ce repas aura lieu le dimanche 18 octobre.
- Marche nocturne : cette manifestation se déroulera le 18 septembre prochain.
- Festivités du 13 juillet : le feu d'artifice est sous la menace d'un arrêté préfectoral d'interdiction de tir. Plus d'informations sont en attente. Un report pourrait être envisagé mais la date serait à définir. Le reste des festivités est maintenu. Elle rappelle les dates de montage et démontage. 146 personnes sont actuellement inscrites au repas.

Monsieur Jean-Michel CHALON arrive en séance à 21h05.

**Informations diverses :**

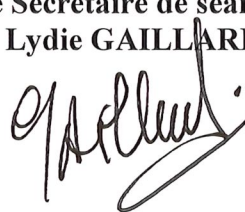
- Gendarmerie : la brigade de gendarmerie de Montoire sur le Loir a transmis les statistiques d'intervention sur la Commune. Madame Raffin-Peyloz en donne lecture et commente ces chiffres notamment sur le temps de présence des militaires. Celui-ci est distinct des interventions d'autres corps de gendarmerie tels que la Brigade Territoriale Mobile.
- Ancienne gendarmerie : le Département, propriétaire du bâtiment de l'ancienne gendarmerie, a fait savoir qu'il interviendrait avant le 14 juillet pour procéder à l'entretien paysager de ce dernier.
- Voirie : Madame Touchard signale que des défauts d'entretien de trottoirs lui ont été remontés. Une information rappelant que c'est aux riverains de procéder à l'entretien sera effectuée.
- Conseil municipal : aucune séance n'est programmée en août. La prochaine aura lieu le 7 septembre 2026.
- Mairie provisoire : la Commune est toujours en attente de l'estimation du bâtiment. Un autre intervenant va être sollicité.
- Syndicat scolaire Amandinois : Monsieur Page tient, en tant que Vice-Président du SIVOS, à remercier la Commune pour le prêt des salles climatisées et des climatisations portatives lors de la canicule de juin. Il remercie tout particulièrement les agents techniques pour leur réactivité et leur implication.

L'ordre de jour étant épuisé, Madame Carine RAFFIN-PEYLOZ lève la séance à 21h40.

**Le Maire,**  
**Carine RAFFIN-PEYLOZ**



**Le Secrétaire de séance,**  
**Lydie GAILLARD**



**Fait et délibéré les jour, mois et an susdit**  
**Pour copie conforme au registre**  
**Ont signé les membres présents**